

(N^o 96.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 6 MAI 1846.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Jean Mathieu Griepkoven, pharmacien à Bruxelles.

(Voir le n^o 351. session 1844-1845 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête en date du 18 avril 1842, le sieur Jean Mathieu Griepkoven, né le 22 avril 1806, à Dahlen (Prusse), demande la Naturalisation ordinaire. Il est venu s'établir en Belgique en 1832; il y a subi son examen en pharmacie devant la Commission médicale du Limbourg, et a été admis à exercer cette profession à Bruxelles.

Il est marié: il a des enfants nés en Belgique, et fait partie de deux sociétés savantes.

De l'aveu unanime des autorités consultées, il jouit de l'estime publique: ses connaissances, sa position sociale et sa conduite le rendent digne de la faveur qu'il sollicite.

Dans sa Séance du 17 mars 1846, la Chambre des Représentants a pris sa demande en considération à la majorité de 52 suffrages contre 21.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT, Rapporteur.